



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Temps de travail des AAAS: Augmentation de la prise en compte de la pénibilité

Suite au dépôt de plusieurs amendements, **le Conseil de Paris a validé hier l'augmentation du niveau de sujétion de 2 à 4 des adjoint.es d'animation**. Concrètement, les animateurs.trices travailleront 42h de moins chaque année, que le temps envisagé initialement par la Ville, soit 1 502h/an au lieu de 1 544h/an.

Le SUPAP-FSU revendiquait depuis plusieurs mois une révision à la hausse de la prise en compte de la pénibilité du métier d'animateur.trice, d'abord lors des discussions avec la Ville, puis auprès des groupes élus au Conseil de Paris.

Notre syndicat a constamment insisté sur la nécessité de prendre en compte la contrainte liée aux nombreuses heures non travaillées par les AAAS entre le service d'interclasse et les TAP (les mardi et vendredi) ou le temps du soir (les lundi et jeudi). C'est bien cet argument qui a été repris par la Ville, voir modification du tableau de sujétion ci-dessous.

Grâce à cette avancée, la DASCO devrait renoncer à la fin de service aberrante à 18h45 envisagée en période périscolaire, comme nous l'expliquions [ICI](#).

L'horaire de fin de service théorique restera donc à 18h30 sur le temps périscolaire. Le départ des collègues sera toujours possible avant 18h30 en élémentaire et en maternelle dès lors que tous les enfants auront été pris en charge, et le déclenchement des heures supplémentaires sera mis en œuvre en cas de retard de parents au-delà de 18h30.

Compte tenu de cette avancée de dernière minute, des 3 jours de sujétions pour l'ensemble des agent.es de la Ville obtenus par l'intersyndicale grâce à votre mobilisation depuis février, voir [ICI](#), et de la prise en compte de temps de préparation, l'impact de la réforme sur le cycle de travail des AAAS sera limité.

Les discussions précises sur les cycles de travail des personnels d'animation AAAS et AAP se tiendront à l'automne. Ces cycles seront soumis à avis du Comité Technique DASCO, puis du Comité Technique Central et enfin du Conseil de Paris.

Il restera notamment à déterminer la déclinaison des JRTT potentielles en fonction des différentes quotités (titulaires et contractuel.les) et permettre une réelle lisibilité pour l'ensemble des collègues.

Contrairement aux autres métiers de la Ville de Paris (application au 1^{er} janvier 2022), ces cycles ne seront applicables pour les AAAS et AAP qu'au 1^{er} septembre 2022 pour tenir compte de la spécificité du fonctionnement en années scolaires.

D'ici là, l'équipe du secteur animation du SUPAP-FSU vous souhaite de belles vacances et bon courage à celles et ceux qui sont mobilisé.es sur les centres de loisirs d'été.

Nous restons disponibles et joignables pour vous accompagner : téléphone **06 46 36 93 97** ou mail supapfsudasco@gmail.com

Paris, le 7 juillet 2021

Règlement temps de travail de la Ville de Paris
L'annexe 4 relative aux sujétions est modifiée en conséquence :

- La ligne suivante est supprimée:

2	DASCO	Adjointes d'animation et d'action sportive	Variations saisonnières importantes (cycles liés au calendrier scolaire, avec un changement d'amplitude hebdomadaire égal ou supérieur à 10h ou un changement d'amplitude quotidienne supérieur à 2h)
---	-------	--	---

- Et la ligne suivante est créée:

4	DASCO	Adjointes d'animation et d'action sportive	Variations saisonnières importantes (cycles liés au calendrier scolaire, avec un changement d'amplitude hebdomadaire égal ou supérieur à 10h ou un changement d'amplitude quotidienne supérieur à 2h) et planning en journée discontinue figurant des temps non-travaillés d'une durée importante au sein d'une même journée
---	-------	--	---